

Oxygène de décembre : Remarques et précisions d'un de nos adhérents

7 décembre 2024

A propos de l'article publié dans « OXYGENE » N° 315 daté de décembre 2024 : « La lutte contre les inondations se poursuit »

Quelques remarques et précisions :

Les 9 et 10 octobre, il a été constaté un cumul de 65,2 mm de pluie sur une durée de 21h 37. Heureusement cette forte pluie a été constatée sur une longue durée. Par expérience, nous savons qu'un cumul de cette valeur, mais sur un temps plus court aurait causé bien des ennuis aux Aulnaysiens.

Précisons:

- 65,2 mm en 21h37, sont absorbés par la nappe phréatique.
- 65,2 mm en 3h00, c'est l'inondation assurée car le réseau d'assainissement actuel n'est pas en mesure d'absorber ce débit, les canalisations sont en surcharge, les avaloirs ne sont plus en possibilité d'absorption, mais au contraire, refoulent les excédents.

Toutefois, il n'y a pas eu de constat d'inondation à Aulnay sur la période concernée. Mais plusieurs propriétaires ont pu subir des infiltrations plus ou moins importantes dans leurs sous-sols, à cause de la montée de la nappe phréatique dans les heures qui ont suivi l'événement. Dans ce cas, il faut attendre 3 à 5 jours pour retrouver la nappe phréatique à un niveau plus bas. Cet événement est habituel dans notre région, même si le constat de sécheresse était reconnu au cours des dernières années. C'est la raison pour laquelle des associations de victimes d'inondations ont toujours demandé aux pouvoirs publics d'interdire les constructions en sous-sol, ce qui à ce jour n'a jamais été pris en compte.

Des bassins de retenues ont été construits dans la région au cours de la période 1980/2010 par les volontés conjuguées du département et des municipalités mais aussi par la pression des associations de riverains victimes d'inondations.

Les aménagements actuels donnés dans l'article d'Oxygène sont à prendre en compte positivement, mais ne compensent pas tout. Exemple : Les fosses d'arbres dans la requalification du boulevard de Strasbourg ne suffiront pas à combler la perte d'espaces perméables perdus lors de la construction de gros immeubles à la place de pavillons dans la rue de Bondy située sur le même secteur. Les constructions de bâtiments entraînent l'accélération des eaux pluviales dans des collecteurs déjà surchargés.

Des constructions importantes d'immeubles en lieu et place de pavillons entraînent des nuisances sur les écoulements liés aux précipitations pluviales. Les branchements des évacuations d'eaux pluviales

ou usées vers des réseaux tout juste suffisants en période dite « normale » deviennent « à risque » en période pluvieuse. Que dire des trottoirs et des caniveaux supprimés devant les constructions pour la durée des travaux ? Que dire des immeubles dont les travaux sont suspendus, exemple rue Jacques Duclos et rue Jules Princet ?

Les aires de stationnements en cours d'aménagement à Mitry-Ambourget et à la cité de l'Europe seront enherbées, ce qui est bien, encore faut-il que ces aires soient suffisantes pour contenir le nombre de véhicules qui se présenteront. Notons toutefois que ces deux lieux ne sont pas (encore) impactés par les inondations.

Rue Henri Matisse et la place St Jean, l'ensemble des travaux au cours de ces dernières années a vu des tours disparaître et remplacées par plusieurs constructions d'immeubles, imperméabilisant ainsi de grands espaces sur des lieux initialement végétalisés.

Il est nécessaire que les infrastructures soient prises en compte au moment des projets, et pas après.